

# Convention de Partenariat Comité d'Entreprise



( à nous retourner par e-mail ou par courrier )  
Entre les soussignés, d'une part :

MEDINA SPA les Carmes  
47 rue des Paradoux  
31000 TOULOUSE  
SIRET : 82228683700015  
Tél : 09.74.73.58.78  
Mail : contact.medinaspalescarmes@gmail.com

Et d'autre part :

Le CE conventionné : .....

Représenté par : .....

Adresse : .....

Code postal et Ville : .....

SIRET : .....

Il est convenu ce qui suit:

## Article 1: Accueil

MEDINA SPA propose des prestations bien-être et esthétique pour le personnel du Comité d'Entreprise nommé ci-dessus.

## Article 2: Conditions de partenariat

Le Comité d'Entreprise nommé ci-dessus s'engage :

-À diffuser auprès de ses salariés l'information concernant l'offre MEDINA SPA

-Ne pas établir de convention de partenariat avec d'autres spa / hammam durant la validité de cette convention.

## Article 3: Réservations

Les réservations des salariés bénéficiaires de l'offre CE devront se faire obligatoirement par téléphone au 09.84.55.24.48 auprès d'une de nos hôtesses, et ce pour tous nos établissements.

## Article 4: Tarifs

Le tarif CE de -20% est appliqué par MEDINA SPA sur toutes les Escales et sur le Mogador Premium ainsi que sur les bons d'achats proposés par MEDINA SPA\*.

\*Hors tarif promotionnel

Le tarif CE est appliqué exclusivement au détenteur de la carte CE de la société conventionnée ci-dessus ou de tout justificatif permettant de le relier à la société conventionnée.

Le tarif CE est appliqué sur les Bons Cadeaux pouvant être offerts par les salariés du Comité conventionné.

## Article 5 : Règlements / Modalités de Paiement

Les clients salariés bénéficiaires de l'offre CE peuvent régler leurs achats dans la boutique dédiée sur [www.medinaspaspa.fr](http://www.medinaspaspa.fr) rubrique "Offre CE et Partenaires". En cas de non-prépaiement, les salariés s'engagent à régler immédiatement la somme demandée en caisse (par chèque, en liquide, par carte).

La présente convention prend effet dès la signature.

Elle est renouvelable par tacite reconduction au 1er de chaque année.

Elle peut être modifiée par accord entre les signataires ou dénoncée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve d'un préavis d'un mois, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

Signature, Cachet, Mention « lu et approuvé »

Pour Medina Spa

Pour le CE désigné ci-dessus

Fait à ..... le ...../...../20.....